

Rapport d'orientation budgétaire





La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Présentation de la structure

Le Sivom de la région mulhousienne est un établissement public local créé en 1968.

Il assure des missions de service public dans les domaines de la collecte sélective et du traitement des déchets ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Transformé en syndicat « à la carte » en 1993, le Sivom de la région mulhousienne permet aux communes de moduler leur adhésion selon les missions qui les intéressent.

Nous représentons aujourd'hui 4 membres totalisant une population d'environ 291 000 habitants.

Notre syndicat n'est pas doté d'une fiscalité spécifique : les communes contribuent par des subventions d'équilibre au budget syndical, chaque mission ayant ses propres clefs de répartition. Le budget assainissement est équilibré, quant à lui, avec la redevance assainissement directement perçue auprès des usagers.







Le budget général



Le budget « général » comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement (salaires, indemnités, politique de communication, entretien et acquisition des locaux du syndicat) et est financé par les autres budgets du syndicat.

Evolution des effectifs

Le Sivom fonctionne avec du personnel mis à disposition par la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le tableau des emplois fait l'objet d'une actualisation régulière pour prendre en compte les modifications qu'imposent le maintien d'un bon niveau de fonctionnement des services et l'évolution des missions et compétences.

L'état du personnel du syndicat est de 33 agents répartis entre la filière administrative et la filière technique.

A ce personnel s'ajoute 16 emplois à temps complet affectés au budget collecte sélective des déchets pour la mission de brigadier du tri et de la propreté.



Structure de la masse salariale (filière administrative) :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL - SIVOM				
	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Evolution	
Traitement indiciaire	973 777	1 036 283	6,4%	
NBI	13 442	10 853	-19,3%	
Régime indemnitaire	236 644	295 483	24,9%	
Participation mutuelle	10 482	15 829	51,0%	
Heures supplémentaires	3 689	5 368	45,5%	
Vacations	6 799	5 475	-19,5%	
Astreintes	8 758	8 434	-3,7%	
Autres éléments de rémunération (SFT, indemnité de résidence, etc.)	47 041	21 707	-53,9%	
Autres charges de personnel (hors paie)	308	1 666	440,5%	
	1 300 941	1 401 098	7,70%	

La masse salariale est en hausse de 7,7 % sur 2021 par rapport à 2020 pour un effectif ETP qui passe de 29 à 33 agents.





Durée effective de travail de l'année 2021 :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, le SIVOM applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées.

Répartition par catégories :

Catégories	2020	2021
Α	7	7
В	12	13
С	10	13
TOTAL	29	33

L'évolution des effectifs met en exergue une augmentation du nombre d'agents qui passe à 33 agents dont 3 agents à temps partiel.







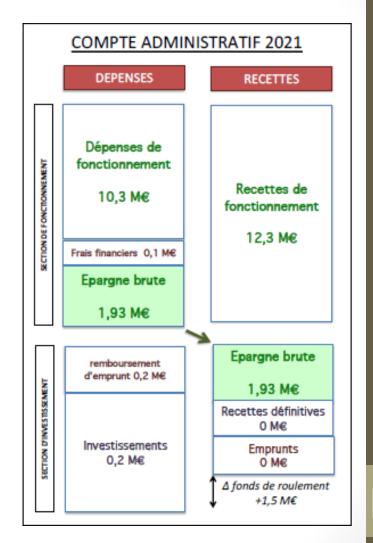
Le budget de la collecte sélective

Situation à fin 2021

Le budget annexe Collecte Sélective, dont l'épargne brute était négative en 2019, a poursuivi en 2021 le spectaculaire redressement amorcé en 2020 :

- Ce sont essentiellement les recettes qui expliquent le rebond de l'épargne, avec d'une part une hausse des contributions des collectivités de 1 M€, et d'autre part un rebond encore plus important (+1,3 M€) des recettes de valorisation.
- L'épargne sera ainsi passée de -0,1 M€ en 2019
 à 0,8 M€ en 2020 puis 1,9 M€ en 2021, soit
 15,7 % des recettes courantes, un niveau
 désormais confortable.
- Les investissements restent comme en 2020 très modérés (0,2 M€), laissant 1,5 M€ d'excédent financier sur l'année qui permettent de ramener le fonds de roulement à un niveau neutre (-0,1 M€).
- La dette de 3,1 M€ représente 1,6 années d'épargne, un niveau très modéré.





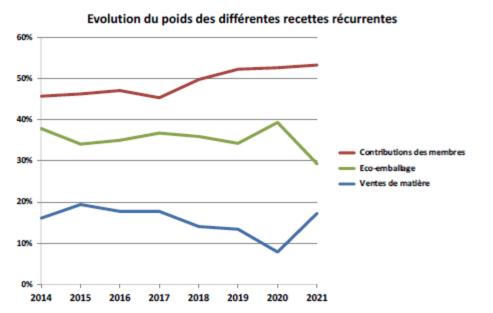


Sur le plan des recettes :



Le poids des participations des collectivités est resté stable en 2021 en dépit de leur progression de +1,0 M€ entre 2020 et 2021 (passant de 5,55 à 6,55 M€) et représente 53 % des recettes courantes.

Les **ventes de matière** connaissent un rebond très marqué en 2021, après une année 2020 atypique caractérisée par des baisses de prix imputables à la crise sanitaire. A 2,1 M€, ces ventes atteignent en 2021 un pic inédit : les niveaux les plus élevés enregistrés précédemment tournaient autour de 1,7-1,9 M€ sur les années 2016-2018. Les **recettes éco-emballage** avaient elles en revanche touché un niveau record en 2020 (4,1 M€) et reviennent en 2021, à 3,6 M€, autour de leur moyenne de long terme (3,5 M€).



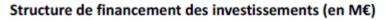
11

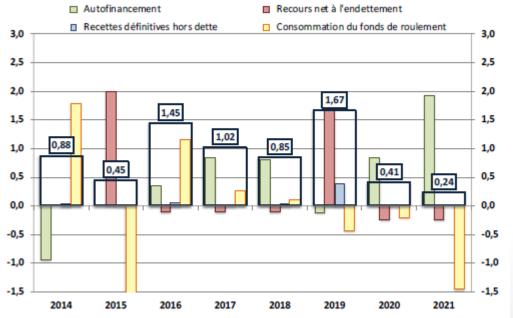
CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Sur le plan des dépenses :



- Les dépenses courantes, prennent 6,2 % en 2021. En moyenne sur la période 2019-2021, la progression des dépenses atteint 1,2 % l'an et apparaît donc maitrisée.
- Un nouveau relèvement des contributions, le rebond des ventes de matières, et la tenue des dépenses courantes, accentuent finalement le redressement tendanciel du budget collecte sélective, portant l'épargne a un niveau inédit de 1,9 M€ en 2021.
- L'exercice 2021, avec la conjonction de l'épargne la plus élevée de la période et des investissements les plus faibles. 1,5 M€ d'excédents sont accumulés sans recours à l'emprunt, permettent ainsi de ramener le fonds de roulement de fin d'exercice à proximité de zéro à la fin de 2021.







Structure de la masse salariale :



STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL - SIVOM				
	2020	2021	Evolution	
Traitement indiciaire	498 522 €	530 559 €	6,43%	
NBI	12 248 €	11 731 €	-4,22%	
Régime indemnitaire	48 683 €	54 837 €	12,64%	
Participation mutuelle	10 836 €	12 379 €	14,24%	
Heures supplémentaires	3 514 €	3 695 €	5,18%	
Vacations		2 312 €		
Astreintes	370 €	945 €	155,08%	
Autres éléments de rémunération (SFT, indemnité de résidence, etc.)	6 651 €	768 €	-88,45%	
Autres charges de personnel (hors paie)	27 264 €	20 977 €	-23,06%	
TOTAL 608 088 € 638 204 € 4,95%				

La masse salariale subit une hausse de 5 % entre 2020 et 2021 pour un effectif ETP stable.

Sur 2021, cela représente 16 agents à temps complet.

La prévision d'évolution des effectifs en 2021 traduit une stabilité du nombre d'agents à périmètre constant.



Encours de dette et solvabilité sur la période Sivo MULHOUSIENN

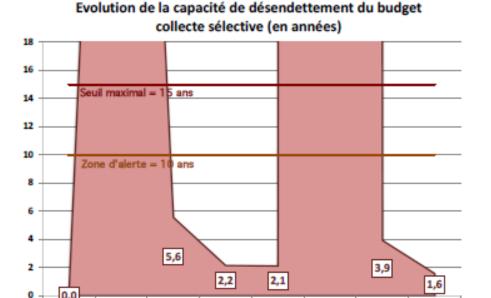
2015

2016



La capacité de désendettement, qui n'était plus calculable en 2019, revient à 1,6 ans en 2021, un niveau très modéré.

La forte volatilité de cet indicateur pour le budget Collecte Sélective illustre cependant la nécessité d'une épargne suffisamment robuste pour gager l'encours. De ce point de vue, la situation atteinte en 2021, avec un taux d'épargne de 15,7 %, qui atteindrait encore plus de 8 % si les recettes de valorisation étaient amputées de 1M€, paraît robuste.









Les principales dépenses d'investissement estimées sont les suivantes :

- 5 M€ sur 2023-2025 pour le renouvellement des déchetteries,
- 1,6 M€ sur 2023-2024 pour finaliser la conteneurisation,
- 1,8 M€ d'autres investissements (amélioration des déchetteries, conteneurs enterrés, collecte expérimentale des bio-déchets,...)

Pour pérenniser le redressement de la situation financière de ce budget, une action tant en dépenses qu'en recettes s'avère nécessaire :

- il est proposé que les contributions des membres fassent l'objet d'un ajustement à la hausse de l'ordre de 150 K€ par an (soit environ + 2 % par an),
- les ventes de matières sont portées à 2,1 M€ sur 2021 grâce à la sortie de la crise; Une poursuite de la hausse des prix, à 3% l'an, est anticipée jusqu'en 2024, suivi d'une stabilisation,
- participations Eco-emballages : 2020 aura constitué un pic inédit à 4,1 M€, suivi d'un reflux à 3,6 M€ en 2021; celui-ci est ensuite stabilisée à ce niveau.
- les dépenses de fonctionnement (10,8 M€) suivent une hausse de 3,7 % par rapport à 2021 :
 - **7** de 3,2 % par an sur les contrats de prestations,
 - les investissements réalisés, en particulier les déchetteries, ne génèrent aucun coût de fonctionnement supplémentaire car ils se substituent à des équipements existants.

Compte tenu de l'épargne dégagée (6 M€) et des investissements envisagés (11 M€) sur la période 2023-2027, 6,2 M€ de dette seraient à contracter sur les années 2023 à 2026.

L'encours de **dette** atteindrait **7,0 M€** en fin de période.

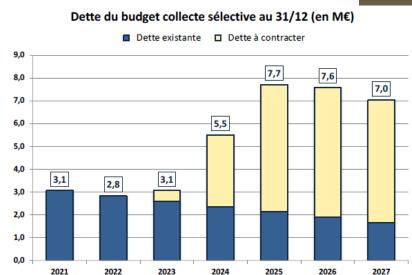
Le scénario est **limite au plan financier** (épargne plancher)

Sur le plan de l'équilibre budgétaire, le scénario apparaît également tendu :

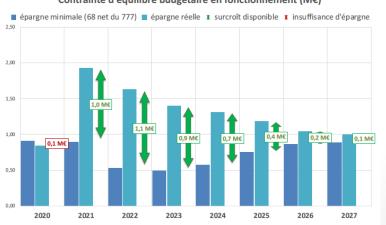
- L'épargne brute serait tout juste suffisante en 2026 pour couvrir la dotation nette aux amortissements, et donc équilibrer la section de fonctionnement
- Elle couvrirait en revanche sans difficulté l'annuité de la dette en place

La contrainte la plus forte est celle pesant sur le fonctionnement, aucune marge ne subsistant à l'horizon 2027.











Conclusion

Le rétablissement culminant en 2021 permet de supporter les lourds investissements de 2023-2025.

- La situation financière de ce budget a suivi, une très forte amélioration tendancielle depuis 2014 permettant au taux d'épargne brute de s'établir à 15,7 % des recettes courantes. C'est un niveau confortable, mais approprié compte tenu de la volatilité des autres recettes. La capacité de désendettement revient lui aussi à un niveau acceptable à hauteur de 3,9 ans sur 2020 ; cette amélioration résulte cependant directement de la crise sanitaire et doit donc être perçu avec prudence.
- Les montants investis modestes de 2020-2021 et l'épargne importante dégagée sur ces années ont permis de ramener le fonds de roulement à zéro à fin 2021.
 Afin de voter le budget 2023 à l'équilibre, il est nécessaire de maintenir la hausse des contributions à hauteur de 150 K€ par an.
- Une forte reprise des investissements est programmée ces prochaines années (+10,8 M€). L'indexation régulière des contributions des membres au rythme de 150 k€ par an génère, compte tenu de la reprise de l'inflation, une érosion régulière de l'épargne, qui reviendrait progressivement de 15,7 % en 2021 à 7,4 % en 2027. Une fois le nouvel emprunt contracté (6,2 M€), le taux d'épargne brute atteint le taux plancher de 7 %. La dette portée par le budget atteindrait 7,0M€, vs 1 M€ d'épargne, un rapport de 1 à 7 tout à fait défendable compte tenu de la durée de vie des équipements financés. Le scénario reste limite cependant compte tenu du taux d'épargne au plancher, pour un budget dont les recettes hors



Le budget traitement des résidus urbains (TRU)

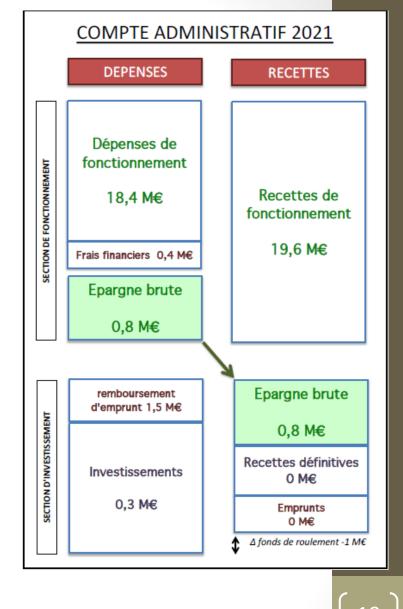






Situation à fin 2021

- Le budget annexe TRU, qui était déjà dans une situation alarmante en 2020, reconstitue son épargne en 2021 grâce à un reflux marque des dépenses:
 - ✓ Outre un franc recul des consommations d'électricité (-0,8 M€), le coût de l'usine baisse pour la 4ème année consécutive grâce à l'atteinte du seuil de rendement énergétique qui modère le tarif de la TGAP. Le coût de l'usine revient ainsi à 16,6 M€ en 2021 (contre 17,7 M€ en 2020 et 19,7 M€ en 2017).
 - ✓ L'épargne, négative en 2020 (-1,4 M€), atteint 0,8 M€ en 2021, ce qui reste faible (4,1 % des recettes).
 - ✓ La dette atteint 7,1 M€ fin 2021, ce qui est inférieur au fonds de roulement à la même date fin 2020 (10,2 M€, -1 M€ sur un an).
- La solvabilité du budget TRU est donc assurée a fin 2021, mais l'assèchement progressif des excédents plaide pour un taux d'épargne à conforter.



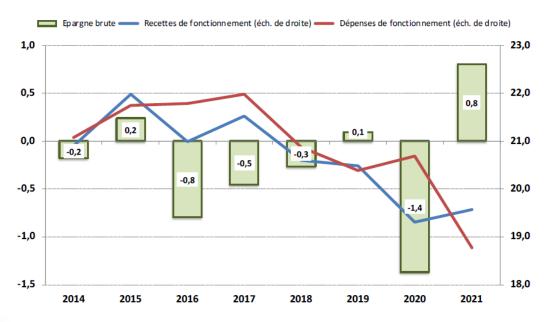




Une tendance générale à l'amélioration de l'épargne brute du budget TRU se dessine depuis 2016, avec cependant un brusque coup d'arrêt en 2020 lié aux pertes de redevances imputables pour l'essentiel à la crise sanitaire.

Le rebond de 2021 est très largement imputable aux dépenses. En recettes, le rebond des redevances est neutralisé par le recul du produit de traitement des boues, avec des tonnages ponctuellement faibles sur 2021 et qui devraient progresser ultérieurement.

Evolution de l'épargne brute (en M€)





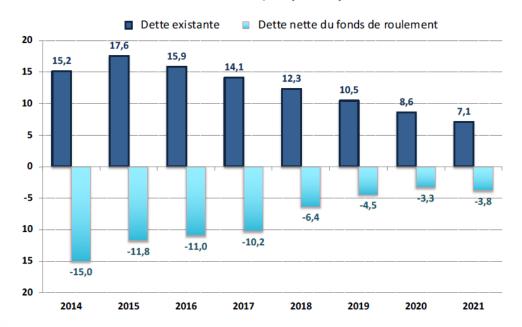


L'encours de dette recule tendanciellement sur un rythme rapide en l'absence de nouveaux emprunts.

A la fin de 2021, les **7,1 M€ d'encours résiduels** (nets de la créance détenue sur le fonds de soutien) sont contrebalancés par des **réserves disponibles de 10,9 M€**, conduisant à une dette nette négative, soit -3,8 M€.

Pour autant, la question de la solvabilité du budget TRU ne se pose pas à ce stade, les réserves disponibles pouvant être mise à profit pour tenir les engagements pris auprès des banques.

Dette au 31/12 (en M€)





Les projections 2023 - 2027 Au niveau des recettes de fonctionnement :



Toutes les recettes vont subir une augmentation de l'ordre de l'inflation sur l'ensemble de la période.

- Les **contributions communales,** ramenées à 9,11 M€ en 2022 (contre 8,97 M€ en 2021 et 9,85 M€ en 2018) évolueront de l'ordre de l'inflation pour atteindre 9,91 M€ en 2027.
- La **redevance spéciale** est attendue à 3,7 M€ en 2022 après 3,46 M€ en 2021 (effet hausse de la TGAP +3€/tonne); puis modulée en fonction des variations liées à la TGAP (nous retenons le postulat que le seuil de rendement énergétique sera atteint à compter de 2022),
- La redevance pour enlèvement des déchets industriels, est attendue à 3,1 M€ à compter de 2023 (3 M€ en 2020),
- Les **autres redevances** s'élèvent à 2,8 M€ et tendront vers 3,0 M€ à l'horizon 2025 en lien avec la montée en puissance de Valorim,
- Les **refacturations au titre de l'incinération des boues** atteignent 2,7 M€ en 2022 avec la hausse des tonnages (1,5 M€ sur 2021),
- Parallèlement une **participation annuelle** de 1,2 M€ est versée par le budget de l'assainissement au budget TRU à compter de 2022 au titre de d'incinération des boues.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :



- Le coût d'exploitation de l'usine est attendu à 18,1 M€ en 2022
 - Les variations de TGAP sont répercutées sur ce coût les années suivantes, en sus d'une indexation annuelle de 3 % l'an en 2022-2023, puis de 1,5 % l'an les années suivantes.
- Les **dépenses d'énergie** sont volatiles car fonction des interruptions de fonctionnement de l'usine, notamment du fait des travaux liés aux échangeurs thermiques. Elles sont supposées revenir à 1,1 M€ en 2022 puis 0,75 M€/an à compter de 2023 (baisse de la TICFE), montant indexé ensuite de 5 % l'an.
- Les **remboursements de frais aux communes** (0,2 M€ en 2021) doublent en 2022 à 0,4 M€ de fait de la convention signée avec la Ville de Mulhouse pour participer à l'entretien et à la maintenance de la décharge d'Eselacker.
- Les frais financiers sur l'encours en place sont connus à présent avec précision.
- Les **autres charges** progressent par hypothèse de la moitié de l'inflation, soit +1,7 % en 2023 puis + 1 % l'an.



Pour ce qui est des investissements :

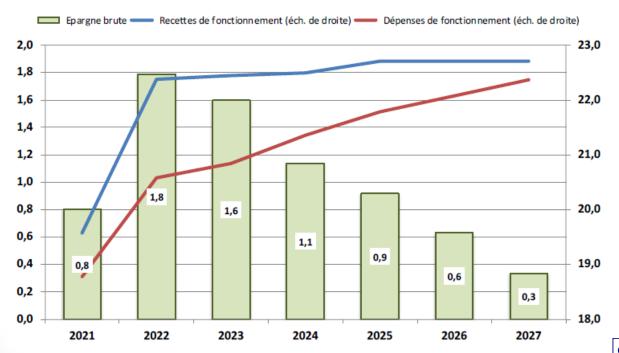
- L'année 2022, atteint 1,25 M€ d'investissements.
- En revanche, les années suivantes, les investissements mis en œuvre totalisent
 10 M€, soit :
 - Le **changement de turbine**, pour 8,0 M€ répartis sur la période 2023-2024,
 - Les **pompes à boues**, pour 0,5 €, supposées mise en place en 2023,
 - 1,0 M€ d'investissements au titre de la mise aux normes de l'usine, sur la période 2023-2025,
 - 0,5 M€/an de **projets non encore définis** sont positionnés sur 2026-2027.
- Les **subventions reçues** (0,14 M€ en 2022) s'élèvent au total à 1,75 M€, concentrés sur 2023-2027 :
 - Participation du budget investissement au titre des pompes à boues : 0,25M€,
 - Les certificats d'économie d'énergie (GTA réseau chaleur) apportent 3,07M€ de recettes sur 2022 répartis à 50/50 avec RCUA.
- Aucun emprunt nouveau n'est souscrit tant que le fonds de roulement n'est pas asséché (11,7 M€ attendu à fin 2022).



Une forte progression de l'épargne est enregistrée en 2022 grâce aux recettes nouvellement tirées de l'incinération des boues, qui représentent une progression de 2,3 M€ au total par rapport à 2021.

La consommation du fonds de roulement permet de financer les 10 M€ d'investissement sans aucun recours à l'emprunt jusqu'en 2027.

Evolution de l'épargne brute (en M€)



Conclusion

- Le budget TRU est dans une situation très particulière, qui résulte des pénalités reçues après la construction de l'usine d'incinération. Il dispose en effet de 12 M€ de réserves financières, qui permettent de gager, et au-delà, les 10 M€ de dette (nette de la part couverte par le fonds de soutien) figurant dans son encours.
- A ce stade, en conséquence, la question de sa solvabilité ne se pose pas, et la faisabilité budgétaire est assurée : il suffit pour équilibrer le budget de reprendre par anticipation le résultat de l'année précédente.
- Au plan budgétaire, une insuffisance d'épargne est observée à partir de 2025, la situation devient insoutenable à partir de la mise en amortissement de la turbine sur 30 ans.
- Indexer l'ensemble des recettes à hauteur de 2 % à partir de 2023, apparaît donc être une solution.



Le budget assainissement des eaux usées



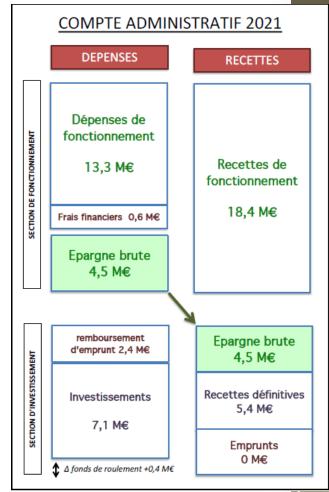




Situation à fin 2021

- L'épargne du budget assainissement, à 26,2 % des recettes, revient en 2021 à sa moyenne historique, après le point (relativement) bas de 2021 à 21 %:
 - ✓ Les variations de recettes et dépenses courantes entre 2020 et 2021 intègrent l'effet de nouvelles adhésions pour environ 1 M€.
 - ✓ L'essentiel du surcroît de recettes et d'épargne résulte des **ventes de biogaz** (+1,2 M€).
 - ✓ Aucun emprunt n'a été contracté en 2021, et 0,4 M€ ont malgré tout pu être mis en réserves, portant le fonds de roulement à 18,5 M€ à la fin de 2021.
 - ✓ La capacité de désendettement atteint 9,0 ans fin 2021 mais revient à 4,9 ans si l'on défalque le fonds de roulement de l'encours), soit un niveau encore modéré.







Nouvelles évolutions à compter de 2023



- La DSP démarrée en 1993 arrive à échéance le 1er février 2023. La compétence sera a partir de cette date intégralement mise en œuvre dans le cadre d'un contrat d'exploitation, et non plus comme c'est le cas aujourd'hui dans cadre un cadre mixte DSP / contrat d'exploitation.
 - ✓ Certains flux de recettes (une partie de la surtaxe, les frais de contrôle des installations,...) qui étaient précédemment versés au délégataire, seront désormais versés au SIVOM (8,5 M€), qui en contrepartie assumera la charge correspondante dans ses dépenses (5M€).
- Seconde évolution notable, en lien avec la fin de la DSP, le budget assainissement opte à compter de l'exercice 2023 pour l'assujettissement à la TVA, ce qui signifie que :
 - ✓ Le SIVOM sera remboursé par les services fiscaux de la TVA ayant grevée ses dépenses, tandis qu'il reversera à ces mêmes services fiscaux la TVA collectée sur ses recettes, désormais passibles de la taxe au taux réduit de 10 %.
 - ✓ Les dépenses du budget assainissement ne seront plus éligibles au FCTVA.
- Une nouvelle extension du périmètre de la compétence assainissement intervient au 1er janvier 2023 avec l'entrée des communes d'Ottmarsheim, d'Ungersheim et de Bantzenheim, ainsi que du syndicat de Baldersheim / Battenheim et de la STEP d'Ottmarsheim. Les flux financiers induits restent cependant limités à l'échelle du budget assainissement du SIVOM.



Au niveau des recettes de fonctionnement :

L'ensemble des recettes ci-dessous se voient appliquées une TVA au taux de 10 % à compter de 2023

- La redevance d'assainissement est attendue à environ 13,1 M€ en 2022 (+1,7 % par rapport à 2021) ; Un rebond de 8,4 M€ est intégré en 2023 au titre de la réintégration de la part préalablement affecté au fermier, tandis que les nouveaux entrants représentent 0,2 M€ de produit supplémentaire. Nous atteignons donc un total de 21,7 M€ TTC qui sera ensuite indexé de 1 %.
 - La surtaxe en tant que recette budgétaire revient dès lors à 19,9 M€ en 2023.
- Les **primes de résultat** (0,85 M€ en 2021) reculent de 10 % l'an en 2022 et 2023 puis disparaissent en 2024,
- les PRE/PFAC (0,4 M€), fonction du dynamisme des constructions, sont stables,
- Les travaux de branchement (0,22 M€) sont portés à 0,25 M€ en 2022 puis 0,5 M€/an à compter de 2023 (reprise des branchements sur tout le périmètre du SIVOM),
- Les **redevances fermiers** (1,0 M€) disparaissent en 2023 avec la fin de la DSP Suez (suppression symétrique en dépense),
- Les ventes de Biogaz (0,1 M€ en 2020 et 1,2 M€ en 2021) sont portées à 1,60 M€ en 2022 puis indexées de 10 % / an,
- les autres recettes atteignent 1,8 M€ en 2022 et sont portées à 2,0 M€ en 2023 avec la reprise des contrôles auparavant assumés par la DSP Suez, puis stabilisées.





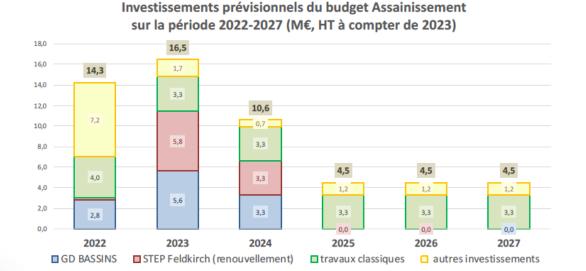
Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Le contrat d'exploitation substitue a la DSP Suez a compter de 2023 génère un charge annuelle nouvelle pour le budget assainissement de 4,9 M€ HT,
- A compter de 2023, **l'indexation annuelle des dépenses de gestion** s'établit à l'inflation (soit 3,4 % en 2023 puis 1,9 % par la suite selon les prévisions émises par la Banque de France en juin 2022) sur les coûts d'énergie (0,9 M€ en 2022), le fonctionnement des STEP (7,5 M€ en 2022), la gestion des réseaux (0,8 M€), et l'incinération des boues (2,8 M€ en 2022).
- Les **autres dépenses** sont réputées H.T., avant comme après l'option pour l'assujettissement à la TVA :
 - Les reversements au budget général et au budget TRU s'établissent à 1,4 M€ en 2022,
 - Les charges de personnel (0,9 M€ en 2021) évoluent comme l'inflation,
 - Les charges exceptionnelles (titres annulés, subventions d'équipement, autres charges exceptionnelles) sont estimées annuellement à 0,4 M€
- Les **frais financiers** sur l'encours en place sont connus avec précision. Ceux sur la dette future sont calculés au taux de 3,00 % pour la dette contractée en 2022, taux progressant à 3,50 % en 2023 puis 4,00 % à compter de 2024, en supposant une durée d'emprunt de 20 ans.



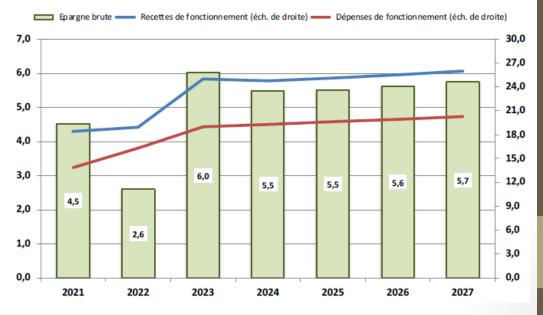
Pour ce qui est des investissements :

- Les réalisations de 2022 sont attendues en forte hausse à 14,3 M€ (TTC).
- 40,7 M€ (HT) de projets sont envisagés pour ce budget entre 2023 et 2027 dont :
 - √ 11,8 M€ pour la gestion dynamique des réseaux,
 - √ 9,4 M€ pour la STEP de Feldkirch,
 - ✓ Une vingtaine de M€ d'autres travaux divers (extension, renouvellement, GER, ...)
- Les subventions reçues prises en compte au-delà de 2022 se limitent à 2,6 M€.
- Le solde du FCTVA pour les dépenses antérieures à 2023 représente 2,1 M€ reçus en 2023 et 2024.
- Aucun nouvel emprunt n'est contracté en 2022. Les hypothèses de réalisations d'investissement sur 2022 conduiraient à une consommation du fonds de roulement à hauteur de 6,5 M€, le ramenant à fin 2022 à 12 M€.



- Après le rebond atypique de 2021 résultant d'une économie de charges voisine d'1M€ sur l'incinération des boues, l'épargne du budget de l'assainissement touche un point bas en 2022 liée notamment à la mise en place d'une contribution récurrente au budget TRU, toujours sur l'incinération des boues.
- Les évolutions dans l'exercice de la compétence génèrent un important ressaut de l'épargne brute en 2023, dont 0,5 M€ imputable aux effets de l'option en faveur de l'assujettissement à la TVA et 3,5 M€ résultant des recettes et charges réintégrées avec la fin de la DSP Suez.
- Un effet de ciseau est par ailleurs observé sur 2022 et 2023 du fait du rebond d'inflation sur les dépenses, qui érode l'épargne d'environ 0,5 M€ sur ces exercices. L'effet s'atténue ensuite grâce aux ventes de biogaz.
- A 22 % de taux d'épargne en fin de période, la situation de la section de fonctionnement est stable.

Evolution de l'épargne brute du budget assainissement (en M€)

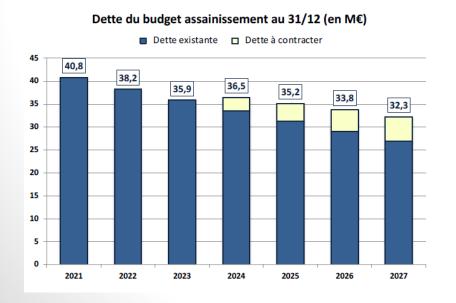


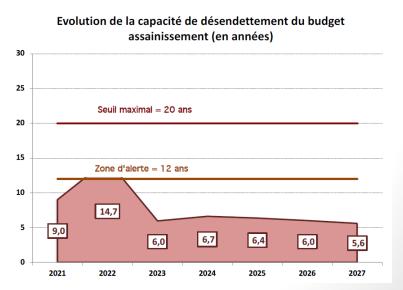
La consommation du fonds de roulement, qui se situe à 12M€ à fin 2022, diffère le recours à l'emprunt à l'année 2024.

Celui-ci épuisé, le financement des investissements suivants suppose de recourir à nouveau à l'emprunt, dans des proportions qui restent maîtrisées : l'encours de dette atteindrait 32,3 M€ en toute fin de période.

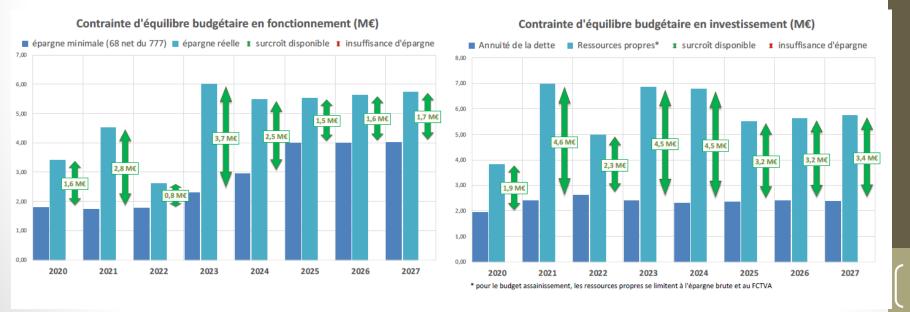
Le taux d'autofinancement des investissements (épargne brute rapportée aux investissements) s'établit à 56 % sur la période 2022-2027, un taux relativement élevés s'agissant d'investissement de (très) long terme.

La capacité de désendettement touche un pic à 14,7 ans en 2022, un niveau élevé mais qui reste acceptable pour un budget portant des investissements amortissables sur une durée moyenne très longue, et empruntant généralement sur 20 ans. Elle se stabilise autour de 6 ans par la suite, **un niveau modéré**.





- La situation est également correcte sur le plan de l'équilibre budgétaire, même si les marges de manœuvre s'amenuisent sur la période avec la remontée de la dotation aux amortissements.
 - √ L'épargne dégagée par la section de fonctionnement n'excède plus que de 1,7 M€ la dotation nette aux amortissements de 2027.
 - ✓ La couverture de l'annuité d'emprunt ne pose pour sa part aucune difficulté.



Conclusion

La fin de la DSP Suez et l'assujettissement à la TVA vont dégager de nouvelles capacités d'investissement.

- Le budget Assainissement est dans une situation financière robuste à la fin de 2021. L'épargne récurrente peut être estimée à 3,5 M€, soit 20 % des recettes courantes, tandis que la dette brute de 40,8 M€ fin 2021 revient à 22,3 M€ déduction faite du fonds de roulement disponible.
- D'importants évolutions vont intervenir ces prochaines années, après les deux extensions de périmètre successives de 2021 et 2022 :
 - ✓ La DSP Suez arrivera à son terme au 1er février 2023. Un nouveau contrat de prestation est mis en place pour succéder à cette DSP. La réintégration des recettes et des charges précédemment fléchées vers le délégataire va provoquer un rebond d'épargne de 3,5 M€, et majorera le périmètre des investissements à financer.
 - ✓ Le budget de l'assainissement exercera à compter de 2023 sa faculté d'assujettissement du service à la TVA. L'économie nette annuelle, qui se retrouve dans l'épargne, peut être estimée à 0,5 M€.
- Un rebond important d'épargne est donc attendu en 2023, qui sera pour partie absorbé par une inflation soutenue sur les charges, tandis que l'indexation des recettes reste limitée. Dans ce scénario, 40,7 M€ d'investissements sont finançables sur la période 2023-2027 tout en stabilisant la capacité de désendettement à 6 ans.



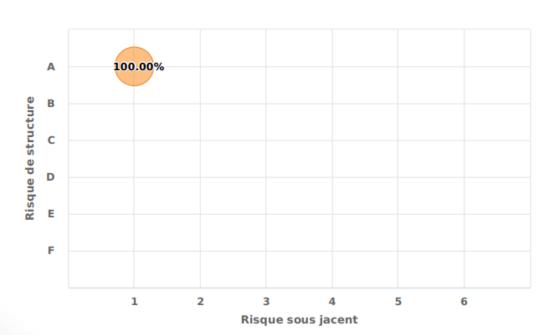
La dette au 31/12/2022

La dette du budget « COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS »

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	2	2 833 333 €	1,75 %
Total dette	2	2 833 333 €	1,75 %

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux
SFIL CAFFIL	1 300 000 €	12.50	Taux moyen à 2,59 %
SOCIETE GENERALE	1 533 333 €	11.50	Taux moyen à 1,02 %
	2 833 333 €		

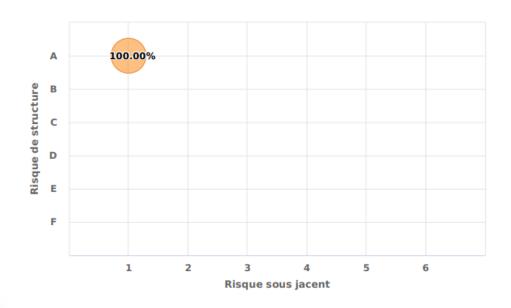


La dette du budget « TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS »

Dette par nature			
	Nombre	Capital restant dû	Taux moyen
	de lignes	(CRD)	(ExEx, Annuel)
Emprunts	2	7 434 944 €	3.65 %
Revolving consolidés	1	1 153 000 €	2.68 %
Total dette	3	8 587 944 €	3.52 %

Dette par type de risque

Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	8 587 944 €	100.00 %	3.52 %
Variable	0€	0.00 %	0.00 %
Ensemble des risques	8 587 944 €	100.00 %	3.52 %



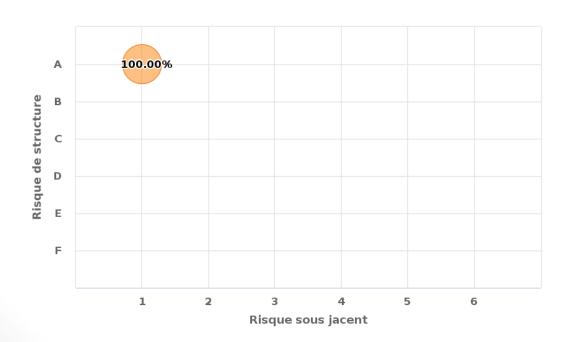
La dette du budget ASSAINISSEMENT »

Dette par nature

	Nombre de	Capital restant	Taux moyen
	lignes	dû (CRD)	(ExEx,Annuel)
Emprunts	19	38 248 073 €	1.70 %

Dette par type de risque

Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	29 633 483 €	77.48%	1.52%
Variable	14 590 €	0.04%	2.69%
Livret A	8 600 000 €	22.48%	2.30%
Ensemble des risques	38 248 073 €	100.00%	1.70%



La dette globale du Sivom (toutes missions confondues)

Dette par nature			
	Nombre de	Capital restant	Taux moyen
	lignes	dû (CRD)	(ExEx,Annuel)
Emprunts	22	48 516 351 €	2.00 %
Revolving consolidés	1	1 153 000 €	2.68 %
Total dette	23	49 669 351 €	2.01 %

Dette par type de risque

Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	41 054 760 €	82.66%	1.95%
Variable	14 590 €	0.03%	2.69%
Livret A	8 600 000 €	17.31%	2.30%
Ensemble des risques	49 669 350 €	100.00%	2.01%

